



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le 8 avril 2025 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 6 327 003 Chemin Herman, Zone F-16

Nature et effet :

- Régulariser trois (3) conteneurs intermodaux ainsi qu'un entrepôt implantés à moins de 0,71 mètre des limites latérales du lot 6 327 003 Chemin Herman alors que l'article 7.3.2 du règlement de zonage #603 impose une zone tampon de 4 mètres dans les limites arrières et latérales d'un lot .

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 25^{ème} jour de mars 2024

Stéphane Simard, directeur-général, sec.-très.